

## CAP Locale de MUTATIONS DES INSPECTEURS au 1<sup>ER</sup> mars 2012 (phase 2)

### **filière gestion publique**

La CAP Locale de mutations des Inspecteurs FGP s'est réunie ce jeudi 5 janvier 2011.

#### Les vacances d'emploi:

La note DGFIP référencée RH-1C/2011/09/9654 du 21 septembre 2011 indique : « Dès la diffusion du mouvement national, les directions locales font **connaître la totalité des emplois non comptables vacants** (localisation géographique et nature fonctionnelle) par voie de publication sur le site de chaque département accessible à partir de la rubrique « la dgfip, annuaires, directions départementales, les sites intranet locaux sur Ulysse ».

#### Emplois annoncés vacants au 1<sup>er</sup> mars par la Direction Locale:

- ✓ Chargés de mission en DRFiP (4 emplois)
- ✓ Adjoint Trésorerie d' Istres
- ✓ Adjoint SIP Marseille 11/12

#### Les arrivées:

#### Lors de la CAP Nationale (Phase 1)

- ✓ 1 Inspecteur chargé des fonctions d'huissier avait obtenu un emploi non comptable
- ✓ 1 Inspecteur chargé des fonctions d'huissier avait obtenu l' emploi vacant de chargé des fonctions d'huissier
- ✓ 4 collègues non comptables par mutation arrivent après la phase 1.
- ✓ 1 collègue est réintégrée

#### Le mouvement local de mutation :

- ✓ Une Inspectrice de la DRFiP Paca et BdR est affectée au SIP Marseille 11/12
- ✓ Une Inspectrice est nommée Chargée des fonctions d'Huissier
- ✓ Une Inspectrice est nommée Adjointe au CFP d'Istres Secteur Public Local
- ✓ Cinq sont nommés à la DRFiP.

Les collègues affectés à la DRFiP connaîtront prochainement leur affectation précise.

La CAP Centrale (phase 3) est prévue du 27 janvier 2012.

**La section FO DGFIP 13 souhaite une bonne installation dans leurs nouvelles fonctions aux collègues Inspecteurs.**

Retrouvez tous les tracts locaux sur: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/013/>

**Depuis fin 2011, les syndicats ne sont plus autorisés à diffuser des listes nominatives sur leurs sites web.**

**Vous souhaitez savoir qui est muté ? Où ? et sans engagement !**

**Il suffit de donner l'autorisation au syndicat FO DGFIP 13 à l'adresse mail : fo.drifip13@dgfip.finances.gouv.fr en indiquant :**

**« J'autorise la section FO DGFIP 13 à m'adresser des informations sur ma BALF».**

**Vous recevrez les listes nominatives sur votre boîte à lettres professionnelle.**

**Pour toute précision supplémentaire contacter:**

Jean-Pierre SALVADOR, élu en CAP Nationale des Inspecteurs  
Divisionnaires  
DRFiP Local syndical FO DGFIP 13

au 04 91 17 92 04

### BULLETIN D'ADHESION



NOM : ..... PRÉNOM : .....

GRADE : ..... QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : ..... %

AFFECTATION : .....

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O.-DGFIP)

Fait à ..... le .....  
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu

**FO DGFIP 13**

**DRFiP PACA et BdR**

**16 rue Borde 13357 Marseille cedex 20**